

# Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ?

Cyrielle Den Hartigh

DANS **MOUVEMENTS** 2013/3 (N° 75), PAGES 13 À 20

ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 1291-6412

ISBN 9782707177049

DOI 10.3917/mouv.075.0013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-13.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# DO IT YOURSELF ?

# Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ?

PAR CYRIELLE  
DEN HARTIGH\*

**Si planter restaurait le lien social et rendait heureux ? Apparemment rien de moins « social » que de s'adresser aux plantes. Pourtant l'expérience des jardins partagés atteste une nouvelle fois que le faire est parfois plus efficace que les paroles pour générer le bien commun, certes modeste, certes local, mais ne faut-il pas commencer quelque part pour construire le monde de demain ?**

\* Titulaire d'un DESS Aménagement, animation et développement local de l'université Paris VII, engagée au sein du Sens de l'Humus, association d'écologie urbaine et de permaculture en Seine Saint-Denis, et jardinière active au Terrain rouge, jardin collectif créé en 2011 à Montreuil (93).

1. Proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion, Rapport n° 376 (2002-2003) de M. Hilaire Flandre, déposé le 2 juillet 2003.

**L**es jardins partagés, apparus il y a une quinzaine d'années, sont de plus en plus nombreux en milieu urbain. Formés le plus souvent d'une parcelle collective, jardinée par des habitants du quartier, ce sont des lieux d'échanges et de pratiques jardinières foisonnantes.

Les jardins sont des morceaux de terre empruntés à la ville pour une période qui peut parfois durer. Cet espace dégagé est réapproprié par un groupe de personnes qui s'est le plus souvent investi de façon spontanée : ce sont des voisins, des amis, des habitants qui se connaissent par une association de parents d'élèves ou par le conseil de quartier. Ces petites parcelles deviennent alors des lieux vivants, des lieux d'actions.

La première de ces actions est le jardinage, que ce soit un jardinage de production alimentaire, pédagogique ou ornemental. La terre appelle la graine, l'habitant de la ville y retrouve un lien avec la nourriture, les saisons, la nature. Puis le jardin partagé est souvent, dans un second temps, le théâtre d'actions plus engagées dans la cité : notamment sur les questions sociales, politiques, de fabrication de la ville, etc.

Pour ces différentes raisons, les jardins partagés sont des lieux s'inscrivant aisément dans les mouvements de transition. Ce sont en particulier des lieux de rencontre et des lieux de l'action.

Le terme de « jardin collectif » a été défini comme l'expression regroupant les jardins familiaux, les jardins d'insertion (sociale ou par l'économie) et les jardins partagés<sup>1</sup>.

## ● La naissance des jardins partagés

Les jardins partagés, également appelés jardins communautaires (en particulier dans le Nord de la France), sont nés récemment : dans les années 1960 aux États-Unis, dans les années 1990 en France. On estime qu'il en existe aujourd'hui plusieurs milliers en France, bien que leur comptage soit difficile. Ils sont sous-tendus par des objectifs multiples qui s'additionnent souvent : réinvestir son quartier, supprimer une friche laide et polluée, faire du jardinage de loisir, rencontrer ses voisins, etc. Ce sont des lieux aussi divers qu'il y a de quartiers et de jardiniers. Néanmoins ils ont tous en commun de ne pas avoir comme premier objectif la production alimentaire, mais plutôt un mélange entre la volonté de rencontrer les autres et la volonté de s'approprier un bout de ville et de le transformer à sa façon et collectivement.

Grâce à leur dimension très hétéroclite, les jardins partagés sont riches en pratiques jardinières et en graines venant d'une multitude d'endroits. Et par le fait qu'ils sont aussi des lieux de discussion et de réflexion sur des sujets liés à l'évolution de la ville et à l'écologie, les jardins partagés se rapprochent de ce que Gilles Clément<sup>2</sup> appelle le « Jardin planétaire ». Mêlant les idées de diversité des êtres sur la planète et du rôle gestionnaire de l'homme face à cette diversité, le jardin planétaire est l'idée qu'un jardin est un maillon d'un système écologique planétaire sur lequel tous nos actes ont des conséquences sur l'environnement.

2. Gilles Clément est un jardinier paysagiste et philosophe, [gillesclement.com](http://gillesclement.com)

## ● Rôles des jardins dans les territoires en transition

Depuis la naissance du mouvement de la transition au Royaume-Uni, les jardins partagés et leurs variantes (vergers ou ruchers collectifs, les Incroyables comestibles<sup>3</sup>, le mouvement de grappille des arbres fruitiers « Fruit City<sup>4</sup> », etc.) y ont tenu une place importante. Ils constituent en effet souvent des lieux de préservation de la biodiversité et de sensibilisation, de production alimentaire, même limitée. Ils sont très inclusifs et ne sont le plus souvent pas inscrits dans un mouvement idéologique identifié, ce qui leur confère un cadre plus libre.

Parmi les rôles que peuvent jouer les jardins partagés dans la transition de la société, citons :

- une dimension sociale : rencontres ; inclusion sociale ; mélange de personnes d'origines, d'âges et d'idées très diverses ; apprentissages sous forme collective (se rapprochant des mouvements d'éducation populaire) ; moments festifs et conviviaux collectifs ; espace d'expression et de création, de liberté ; etc. ;
- de la formation ou de la sensibilisation : apprentissage de moyens de production alimentaire ; expérimentation de techniques jardinières ; sensibilisation sur l'écologie, l'alimentation, les saisons ; conscience de faire partie d'un tout planétaire ; réflexions sur des thématiques sociétales diverses dépassant le cadre du jardin (agrobusiness, pollution des sols, changements climatiques, urbanisme, etc.) ;
- un aspect écologique : préservation de la biodiversité ; traitement des déchets fermentescibles ; récupération de l'eau de pluie ; perméabilisation

3. Les Incroyables comestibles, [incredible-edible.info](http://incredible-edible.info)

4. Fruit City (mouvement de grappille des arbres fruitiers à Londres), [fruitcity.co.uk](http://fruitcity.co.uk)

des sols ; production alimentaire même si la quantité reste limitée (et indirectement, grâce à la sensibilisation à l'alimentation, aux pesticides et aux

*Grâce aux échanges et aux confrontations d'idées, ainsi que par l'acte initial d'investir une parcelle, l'activité d'un jardin partagé et de son aménagement est une forme de reprise en main de son lieu de vie.*

légumes de saison, les jardiniers sont incités à préférer des achats de saison, locaux ou bio, dans leur vie de tous les jours) ;

– un enjeu de réappropriation de la ville : grâce aux échanges et aux confrontations d'idées, ainsi que par l'acte initial d'investir une parcelle, l'activité d'un jardin partagé et de son aménagement est une forme de reprise en main de son lieu de vie, de la parcelle à la ville, en aménageant concrè-

tement la parcelle, en s'investissant dans les instances de consultation locale, en s'engageant dans d'autres associations locales, etc.

### ● Des jardins inclusifs

La capacité d'inclusion des jardins partagés est une dimension essentielle. Le jardinage est une activité qui traverse les origines sociales et identitaires ainsi que les générations. Il rassemble et brasse large. On y voit des personnes âgées friandes de jardinage, des parents souhaitant faire découvrir le potager à leurs enfants, des personnes investies dans des mouvements associatifs militants soucieux des questions alimentaires, des habitants souhaitant manger sain et local, des voisins recherchant les rencontres conviviales ou préoccupés par le cadre de vie, etc. Grâce à l'activité centrale du jardinage, le jardin partagé crée l'opportunité pour toutes ces personnes de se rencontrer et d'échanger. Cela rend les jardins collectifs de quartier particulièrement inclusifs, constituant un indéniable atout pour toute action de transition.

Ces jardins, lieux de rencontre et de convivialité dans le quartier, deviennent des lieux de discussion, de réflexion, d'expérimentation sur le jardinage bien sûr, mais aussi sur des thèmes tournant autour de l'évolution de la ville et de l'écologie qui dépassent largement les frontières du jardin. Et comme depuis le départ, ces jardins sont ancrés dans le « faire », ces réflexions aboutissent rapidement sur de l'action. Les jardins deviennent alors des chaudrons de réflexion et d'actions autour de la ville souhaitée, aboutissant à des actions d'autant plus riches qu'il y a de jardiniers : soupes populaires, zones de gratuité, ateliers réparation de vélo, trocs de graines, lectures de textes sur la paresse, conférences, débats, formations au jardinage, ateliers de construction de nichoirs, séances de poésie sur les légumes, etc.

Le foisonnement de toutes ces expérimentations donne du grain à moudre au mouvement de la transition. Certaines de ces actions permettent notamment d'ouvrir encore plus le jardin à de nouvelles personnes et peuvent donner des idées et essaimer sur d'autres territoires.

Le potager collectif des Lentillères (Pot'Col'Le)<sup>5</sup> est un exemple intéressant pour l'évolution de sa capacité d'inclusion. Il s'agit d'un jardin d'un demi-hectare situé depuis 2010 sur les terrains du futur quartier écologique de la ville de Dijon. L'ensemble des parcelles est géré collectivement par un groupe de personnes organisé dont l'objectif est la production et l'autonomie alimentaire en ville.

Dans un premier temps, la composition du collectif était relativement homogène, composé de jeunes gens se connaissant bien, opposés au programme urbanistique de la ville, très revendicatifs. Une partie des habitants de la ville les soutenaient : pour des questions de préservation du cadre de vie et de réintroduction de l'agriculture en ville. Mais, malgré les invitations des membres du collectif, très peu de personnes s'investissaient réellement dans le potager, les voisins ne se retrouvant pas forcément dans ce ton un peu trop vindicatif et un fonctionnement très horizontal et autogéré.

Dans un second temps, le collectif des Lentillères a invité les voisins à venir investir leur propre parcelle sur des zones encore non défrichées du site, et le lieu s'est petit à petit ouvert. Ces nouvelles personnes venaient par petits groupes d'amis ou en famille investir des parcelles de petite taille, lieux d'expérimentation culturelle, pédagogiques et/ou de production légumière. Ces petites parcelles sont situées dans l'immédiate proximité des terrains utilisés par le collectif des Lentillères : on se voit, on se prête des outils, on échange, on apprend à se connaître. Grâce à cette nouvelle forme d'occupation du sol, le site du jardin des Lentillères s'est ouvert à de nouvelles personnes, qui ont trouvé une entrée plus accessible, plus cohérente avec leur référentiel de fonctionnement associatif.

5. Le potager collectif des Lentillères, Pot'Col'Le, lentilleres.potager.org

Parcelle de haricots et cuisine collective (au fond)  
au Jardin collectif des Lentillères, Dijon, 2012.



© PHOTO : CYRIELLE DEN HARTIGH

De là découle des apprentissages mutuels et une sensibilisation des voisins à une entrée plus politique du sujet de l'alimentation en ville et du futur écoquartier de Dijon, et pour certains, l'engagement plus appuyé dans des thématiques liées à l'évolution de la ville.

### ● Les jardins : lieux d'accèsion et de réappropriation de la terre

Un deuxième aspect important des jardins partagés pour le mouvement de la transition est le fait même qu'ils constituent un accès à la terre. Le jardinage étant une activité facilement acceptée par les institutions en place et bien vu par la plupart des habitants, la mise en place

d'un jardin partagé est relativement bien acceptée. Si, dans un second temps, le jardin partagé devient une plateforme d'activités dont les objectifs vont au-delà de la seule activité de jardinage, alors cet espace apporte une plus-value exponentielle au mouvement de la transition par la multitude des

*Le jardin partagé devient une plateforme d'activités dont les objectifs vont au-delà de la seule activité de jardinage.*

activités qu'il propose et des enjeux qu'il vise. Le jardin joue alors le rôle de tremplin, de base de décollage à diverses formes d'action et d'engagement dans la ville.

D'un point de vue concret, l'accès à la terre donne en premier lieu la possibilité d'expérimenter des pratiques jardinières en ville dans l'optique de tendre vers des villes davantage comestibles. Par des tentatives de cultures novatrices, des échanges entre jardiniers, des conférences et des ateliers, les savoir-faire liés à la permaculture, la culture bio-intensive ou la culture en lasagnes sur sols pollués s'améliorent et se répandent.

En donnant accès à la terre, les jardins partagés sont aussi des lieux d'expression et de création collective permettant une réappropriation de la fabrication de la ville. L'accès libre au jardin partagé et à son aménagement donne la possibilité de participer à la création du paysage de la ville, là où tout est contraint par ailleurs (règles sur les couleurs des murs extérieurs des maisons, interdiction de peindre sur les murs dans la rue ou de planter des fleurs sur les ronds-points). Or le jardin partagé offre un nouveau lieu, plus permissif (grâce au caractère théorique plus « éphémère » des plantations peut-être, ou à la symbolique pacifique des fleurs ?), où il est possible de modifier l'espace visible depuis la rue. Cette marque laissée sur la ville est une première étape de prise de pouvoir sur la ville, par le bas : par la rue.

Ainsi par exemple, dans un site de jardins familiaux de développement social<sup>6</sup>, une vieille dame habitant dans un appartement HLM y avait une parcelle depuis plusieurs années. Elle avait aménagé son jardin potager à son image et avait notamment donné une forme de cœur à une de ses parcelles. Pour Daniel Cérézuelle<sup>7</sup>, sociologue à l'association PADES, cette forme d'appropriation de l'espace était pour cette personne une façon de combler un manque lié à la grande quantité d'interdits qui

6. Les jardins familiaux de développement social sont une forme de jardins familiaux développés par l'association le PADES, combinant parcelles individuelles et projet collectif de développement social inscrit dans le quartier.

7. D. CÉRÉZUELLE, *Les jardins familiaux, un outil de développement social urbain*, PADES, 2005. Programme autopromotion et développement social, PADES, padesaautoproduction.net

s'appliquent aux personnes habitant dans des appartements HLM. Dans ces derniers, rien ne doit être modifié, et donc l'appropriation des lieux est impossible : même lorsque cela fait des années qu'on y habite, on ne se sent jamais complètement chez soi. La parcelle individuelle devient alors un lieu soupape, d'expression et de marquage sur l'espace et auprès de ses voisins de parcelle.

### ● Le jardin comme tremplin à une implication dans la Cité

Le fait de mettre sa « marque » sur la ville constitue une forme de « pied dans la porte » pour certains habitants qui, dans un premier temps, vont se rendre compte des possibilités d'emprise sur le territoire et de l'importance que cela revêt. Peut alors s'ensuivre des comportements plus engagés tel que s'exprimer dans les réunions de concertation, entrer au conseil de quartier, s'investir dans des mouvements associatifs locaux, ou tout simplement s'informer.

Ainsi, Kanuda-Eve Demailly décrit le fait que « l'investissement dans un jardin partagé peut poser les jalons d'une implication politique dans la vie de quartier<sup>8</sup> ». Elle détaille notamment comment deux personnes, après s'être fortement impliquées dans la création et le développement d'un jardin partagé, en sont venues à s'engager politiquement dans leur quartier, puis à se présenter à des élections locales.

Il est par ailleurs fréquent de constater qu'une partie des personnes actives sur les jardins sont éloignées des mouvements politiques ou associatifs classiques par rapport aux milieux d'implication tels que les syndicats, les associations militantes d'échelle nationale ou encore les partis et mouvements politiques. En revanche, les jardins collectifs sont le lieu de création de nouvelles formes d'engagement, plus local et plus concret, non rattaché à des mouvements nationaux. Les jardins collectifs sont des lieux très politiques (au sens premier du terme) mais semblent allergiques aux étiquettes et aux drapeaux, comme si ceux-ci pouvaient salir la pureté de l'écrin vert qu'ils constituent. Ainsi, les jardins partagés s'inscrivent dans un mouvement qui se détache des organes de lutte traditionnels qui souhaitent changer le pouvoir en place (changer par le haut), mais qui prône le « fais-le toi-même » (changer par le bas). Dans un contexte désabusé envers le pouvoir en place d'une part, mais aussi envers les organes traditionnels de lutte (syndicats, partis politiques), les personnes actives des jardins partagés préfèrent mettre elles-mêmes en place les facteurs de satisfaction de leur cadre de vie et de l'évolution de la société.

8. K.-E. Demailly, « Les délaissés urbains : supports d'une participation citoyenne constitutive de nouveaux territoires ? Le cas des jardins partagés de l'est parisien », communication à la seconde journée doctorale sur *La participation du public et la démocratie participative*, EHESS, Paris, 18 octobre 2011.

*Dans un contexte désabusé  
envers le pouvoir en place  
d'une part, mais aussi envers  
les organes traditionnels de  
lutte, les personnes actives des  
jardins partagés préfèrent mettre  
elles-mêmes en place les facteurs  
de satisfaction de leur cadre de vie  
et de l'évolution de la société.*

### ● D'un espace refusé à un espace « permis »

Au début du développement des jardins partagés dans les années 1990, les municipalités ont pu se montrer indifférentes, voire bien hostiles face à l'apparition d'un jardin partagé émanant d'un groupe d'habitants. Cette réaction pouvait être liée au caractère visible et contestataire du jardin, ou à sa présence sur un terrain faisant l'objet d'un projet d'aménagement à plus ou moins long terme.

Plus récemment, même si on assiste toujours à des cas de non-acceptation de développement de jardins sur des friches, les municipalités se trouvent de plus en plus conciliantes face au développement des jardins collectifs. Des politiques locales d'accompagnement du développement des jardins partagés sont ainsi mises en place dans différentes municipalités. C'est le cas de la cellule Main verte de la ville de Paris<sup>9</sup> par exemple. Cette dernière permet à un groupe d'habitants de s'approprier un espace en échange de la signature d'une charte (la charte Main verte) et d'une convention avec la municipalité, ainsi que de répondre à une obligation d'ouverture régulière du jardin au grand public.

Les municipalités ont fini par trouver dans les jardins partagés un très bon outil d'expression de la population et de vitrine du développement durable sur leur territoire. Kanuda-Eve Demailly décrit le jardin partagé comme étant « avant tout un espace de participation citoyenne (accessible à tous) et non un espace de démocratie participative ». En effet, il offre un espace de libre expression sans que cela puisse avoir de conséquences sur les politiques menées par la municipalité. L'arrivée des institutions dans le développement des jardins partagés prépare-t-il un nouveau type de jardin ? Un jardin partagé mis en place par la municipalité est-il tout autant approprié par un groupe d'habitants que lorsque le phénomène est spontané ? Les avis divergent sur cette question qui mériterait d'être creusée. ●

9. Programme Main verte de la ville de Paris, [paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardins-partages/p9111](http://paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardins-partages/p9111)